



## Comité de parents du Centre de services scolaire des Découvreurs

Le 12 novembre 2025, 19 h 30  
À la salle D1-86 du centre administratif  
*Procès-verbal de la 2e rencontre de 2025-2026*

### Étaient présents (en gras)

DÉLÉGUÉ	ÉCOLE	SUBSTITUT
<b>Mme Catherine Vaillancourt</b>	École d'éduc. internationale Filteau	M. Pierre-Luc Bourret
<b>Mme Bintia Piron</b>	École Des Cœurs-Vaillants	Mme Marloes Poiesz
<b>Mme Patricia Béland</b>	École Des Hauts-Clochers	<b>M. Moustapha Faye</b>
Mme Maxine Dandois-Fafard	École du Campanile	Mme Gitane Boivin
		<b>M. Mehieddine Harzallaoui</b>
Mme Sophie Lépine Zaruba	École Fernand-Seguin	<b>Mme Marie-Josée Laprise</b>
<b>Mme Clémence Morin</b>	École L'Arbrisseau	Mme Aude Bourdon
<b>Mme Lucie Robitaille</b>	École L'Étincelle/Trois-Saisons	M. Éric Fournier
<b>Mme Viviane Blanchette-Dimbeko</b>	École Le Ruisselet	Mme Andrée-Anne Racette Dorion
Mme Tina Fournier	École Les Bocages	Mme Jasmine Trudel
Mme Andrée Jobidon	École Les Primevères/Jouvence	<b>Mme Audrey Lamontagne</b>
Mme Mélanie Lahaie	École Les Sources	Mme Marie-Claude Bouchard
		<b>M. Olivier Dufour</b>
<b>Mme Geneviève Bannon</b>	École Marguerite-d'Youville	Mme Nahed Mersini
M. Martin Fournier	École primaire Notre-Dame-de-Foy	—
<b>M. Karl-Alexandre Jahjah</b>	École Sainte-Genève	<b>Mme Salsabil Dallagi</b>
Mme Caroline Trottier	École Saint-Louis-de-France	M. Jean-Louis Tedone
		<b>M. Pierre-Olivier Bouchard</b>
<b>M. Sébastien Pomerleau</b>	École Saint-Mathieu	M. Alain Marcoux
<b>Mme Élodie Petitclerc</b>	École Saint-Michel	M. Jacques-Étienne Beaudet
M. Dominique Turmel	École Saint-Yves	Mme Marie-Michèle Santerre
Mme Julie Fecteau	École Madeleine-Bergeron	Mme Isabelle Langlois
<b>M. Adrien Lahaye</b>	École Des Pionniers	M. Jean-Philippe Dubé-Ferland
<b>Mme Marie-Christine Nolet</b>	Collège des Compagnons	Mme Héléna Megnoux
		Mme Amélie Roy
<b>M. Mohamed Srhayri</b>	École De Rochebelle	<b>Mme Julie Baribeau</b>
<b>M. Sylvain Chabot</b>	Polyvalente L'Ancienne-Lorette	M. Guy Foumbue
<b>M. Denis Lefrançois</b>	Représentant CCSEHDAA	Mme Julie Thompson-Bernier
<b>Mme Isabelle Doré</b>	Directrice des services éducatifs	

Agit à titre de rédacteur du procès-verbal : M. Sébastien Jules

# 1. Ouverture

## 1.1. Mot de bienvenue

M. Sébastien Pomerleau souhaite la bienvenue aux membres du comité de parents et constate le quorum. Il souligne que la rencontre se déroule dans une salle plus petite que la salle La Chapelle pour vérifier si cette salle conviendrait mieux aux rencontres du comité de parents.

## 1.2. Adoption de l'ordre du jour du 12 novembre 2025

M. Pomerleau présente l'ordre du jour de la rencontre.

---

### 1. Ouverture

1.1. Mot de bienvenue

1.2. Adoption de l'ordre du jour du 12 novembre 2025

1.4. Adoption et suivis du procès-verbal du 8 octobre 2025

### 2. Interventions du public

### 3. Élections et nominations

3.1. Élection d'un.e secrétaire du comité de parents

### 4. Consultation et information du centre de services scolaire

4.1. Consultation sur le cadre relatif aux services éducatifs dispensés dans les établissements du CSSDD

4.2. Modèle d'accueil des élèves avec des troubles graves du comportement

4.3. Bilan du cours Culture et citoyenneté québécoise

4.4. Information de la direction générale

### 5. Rapports des représentants et des comités

7.1. Présidence

7.2. Parents d'élèves au conseil d'administration

7.3. Représentante du comité consultatif des services aux EHDAA

7.4. Déléguées à la Fédération des comités de parents du Québec

7.5. Autres représentants et comités

### 8. Intervention des membres

### 9. Fermeture de la séance

9.1. Prochaine réunion – 10 décembre 2025

9.2. Levée de la séance

---

Il est proposé par Mme Catherine Vaillancourt, appuyée par M. Mehieddine Harzallaoui d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

**Adopté à l'unanimité**

### **1.3. Adoption et suivis du procès-verbal du 8 octobre 2025**

M. Pomerleau demande s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal du 8 octobre 2025. Aucune modification n'est proposée.

Il est proposé par M. Adrien Lahaye, appuyé par Mme Clémence Morin d'adopter le procès-verbal tel que proposé.

**Adopté à l'unanimité**

M. Pomerleau confirme qu'il n'y a pas de suivi au procès-verbal.

## **2. Interventions du public**

Aucun membre du public n'est présent à la rencontre.

## **3. Élections et nominations**

### **3.1. Élection d'un.e secrétaire du comité de parents**

M. Pomerleau explique que lors de la dernière rencontre, Mme Bintia Piron avait été élue secrétaire. Il indique qu'il lui est finalement devenu plus difficile de concilier les responsabilités de l'exécutif avec sa situation familiale.

M. Pomerleau précise que le rôle du secrétaire consiste essentiellement à vérifier le procès-verbal rédigé par quelqu'un d'autre pour s'assurer de sa cohérence et à participer à la préparation de la prochaine rencontre.

M. Pomerleau ouvre la période de candidatures pour le poste de secrétaire. Aucun membre ne manifeste son intérêt pour le poste. Le poste demeure donc vacant.

## **4. Consultation et information du centre de services scolaire**

### **4.1. Consultation sur le cadre relatif aux services éducatifs dispensés dans les établissements du Centre de services scolaire des Découvreurs**

M. Pomerleau introduit le sujet en expliquant que le centre de services scolaire consulte le comité de parents et les conseils d'établissement sur ce cadre. Il souligne que tous les avis seront présentés au conseil d'administration qui prendra la décision finale. M. Pomerleau

rappelle l'importance de ces avis qui sont réellement examinés par les membres du conseil d'administration.

Mme Isabelle Doré, directrice des services éducatifs, présente les modifications proposées au cadre relatif aux services éducatifs.

Maternelle 4 ans et capacité d'accueil (Article 2) : Le service peut être offert dans toutes les écoles primaires, sous réserve de la capacité d'accueil. Contrairement à la maternelle 5 ans, ce service n'est pas obligatoire. Cette précision reflète la pratique actuelle mais n'était pas explicitement mentionnée dans le document.

Nature et objectifs des services (Section 4) : Le texte a été modifié pour correspondre exactement au régime pédagogique de chaque ordre d'enseignement.

Services complémentaires : Regroupement en une seule section de l'information au regard des services complémentaires au préscolaire, au primaire et au secondaire afin d'alléger le texte. De plus, l'objet des services complémentaires en formation générale aux adultes et en formation professionnelles est ajouté et les libellés sont conformes aux régimes pédagogiques.

Structure du document - Annexes : Les services offerts dans chaque école sont maintenant en annexe plutôt que dans le cadre lui-même. Cela permet de modifier uniquement les annexes lorsque des services changent, sans réviser tout le cadre.

Francisation au secondaire: Ajout du Collège des Compagnons dans l'offre de services particuliers, en classe fermée, pour les élèves allophones dont la situation l'exige.

Un membre demande des précisions sur l'article 2. Mme Doré répond que la maternelle 4 ans n'est pas obligatoire, donc l'offre dépend de la capacité d'accueil.

Un membre s'interroge sur les ratios en maternelle 4 ans. Mme Doré précise que la convention fixe une moyenne de 14 élèves et un maximum de 17. C'est la moyenne du centre de services scolaire qui doit être respectée. Si les moyennes sont dépassées, de nouvelles classes sont ouvertes.

Il est proposé par Mme Marie-Josée Laprise, appuyée par Mme Patricia Béland que le comité de parents donne un avis favorable au conseil d'administration concernant le projet de cadre relatif aux services éducatifs dispensés dans les établissements du Centre de services scolaire des Découvreurs, sous réserve de préciser la portée du 2e alinéa de l'article 2 afin d'éviter une application différente ou plus large que celle prévue.

**Adopté à l'unanimité**

## **4.2. Modèle d'accueil des élèves avec des troubles graves du comportement**

Mme Doré explique que le service ne permettait plus toujours la réintégration des élèves avec des troubles graves du comportement. De nombreux défis ont été rencontrés, notamment un manque de ressources avec une rotation importante du personnel. Les ressources professionnelles ne jouaient plus pleinement leur rôle pour maintenir le lien avec les écoles d'origine et préparer la réintégration. Certains élèves se sont même retrouvés en bris de scolarisation.

Mme Doré présente le nouveau modèle mis en place cette année. L'idée est de créer une structure de soutien dans chaque école plutôt qu'un service centralisé. Le modèle vise à offrir du soutien à l'ensemble des élèves présentant des difficultés de comportement, pas uniquement ceux en troubles graves.

Mme Doré décrit les quatre niveaux du modèle :

- Niveau 1 - Interventions universelles : Concerne tous les élèves de l'école. L'école développe des pratiques de gestion de classe et de gestion positive des comportements. Des systèmes de renforcement positif et d'émulation sont mis en place.
- Niveau 2 - Interventions ciblées en sous-groupes : Pour des élèves identifiés ayant besoin de soutien supplémentaire. Des interventions ciblées sont offertes en petits groupes.
- Niveau 3 - Interventions individualisées : Pour des élèves nécessitant un soutien plus intensif. Un plan d'intervention est élaboré avec des mesures adaptées.
- Niveau 4 - Soutien spécialisé : Pour les situations les plus complexes. Une équipe multidisciplinaire intervient avec du soutien intensif.

Mme Doré explique que le centre de services scolaire a mis en place une équipe de soutien. Cette équipe comprend des psychoéducateurs, des psychologues et des conseillers pédagogiques. Ils accompagnent les écoles dans l'analyse des situations et l'identification d'interventions adaptées. L'approche vise à structurer l'environnement et adapter les modalités d'intervention selon les besoins de chaque élève.

Mme Doré précise que c'est la première année d'implantation de ce modèle. Un comité se réunira en cours d'année pour évaluer l'efficacité du modèle et identifier les ajustements nécessaires. Le modèle est conçu pour être évolutif. L'objectif est que ce modèle inclusif soutienne l'ensemble des élèves ayant des difficultés comportementales.

Un membre demande quel rôle jouent les familles dans cette approche. Mme Doré répond que cela se fait dans la démarche du plan d'intervention. Elle souligne que le CSS vise de plus en

plus à impliquer non seulement la famille mais aussi les jeunes eux-mêmes selon leurs capacités. Plus le jeune est impliqué et autodéterminé dans le choix de ses objectifs, plus les chances de succès sont grandes.

Un membre demande si les aspects culturels sont pris en compte dans l'adaptation. Mme Doré confirme que oui.

### **4.3. Bilan du cours Culture et citoyenneté québécoise**

M. Pomerleau introduit le sujet en rappelant que c'est un nouveau cours implanté l'année dernière pour la première fois. Il mentionne que le comité de parents avait demandé à avoir ce bilan.

Mme Doré explique que le nouveau programme Culture et citoyenneté québécoise (CCQ) a remplacé le cours Éthique et culture religieuse.

Mme Doré souligne qu'il n'y a plus de compétences associées à la culture religieuse dans le nouveau programme. Le programme porte sur la culture au sens large, dont la culture religieuse fait partie, mais l'accent n'est plus mis spécifiquement sur celle-ci. Une nouveauté majeure est l'ajout de la sociologie, absente du programme précédent. Le programme analyse maintenant les relations entre les personnes, les groupes et les institutions.

Au primaire, le programme vise à préparer les jeunes à l'exercice de la citoyenneté québécoise. Les finalités incluent la reconnaissance de soi et de l'autre, ainsi que la poursuite du bien commun.

Il y a une seule compétence évolutive du premier au troisième cycle :

- Premier cycle : Explorer des réalités culturelles
- Deuxième cycle : Examiner des réalités culturelles
- Troisième cycle : Développer une pensée critique sur les réalités culturelles

Au secondaire, il y a deux compétences distinctes :

- Étudier des réalités culturelles : Aspect sociologique, observation du réel
- Réfléchir sur des questions éthiques : Amener les jeunes à réfléchir sur ce qui est souhaitable

Mme Doré détaille l'accompagnement et la formation offerts aux enseignants pour enseigner la matière de ce cours.

#### **4.4. Information de la direction générale**

M. Pomerleau mentionne que la direction générale n'avait pas d'information particulière pour cette rencontre. Deux questions de membres lui ont été soumises préalablement à la rencontre. Toutefois, elle n'était pas en mesure d'y répondre ce soir.

### **5. Rapports des représentants et des comités**

#### **5.1. Présidence**

Gestion des allergies alimentaires : M. Pomerleau explique que le comité a reçu une mise en demeure concernant son avis sur les allergies alimentaires. Il rappelle que l'année précédente, le comité avait demandé à la direction générale d'évaluer la faisabilité d'une éventuelle levée des restrictions alimentaires dans les écoles. Le parent conteste la compétence du comité sur ce sujet. M. Pomerleau précise que la secrétaire générale a confirmé que le comité était dans son droit, puisque transmettre l'expression des besoins des parents fait partie de ses fonctions selon la loi. Il a répondu au parent en citant l'article de loi pertinent et l'a référé au centre de services scolaire.

Mme Doré intervient pour informer les membres que le ministère de l'Éducation prépare actuellement des orientations concernant la gestion des allergies alimentaires dans les écoles. Ces orientations guideront le centre de services scolaire dans son analyse du dossier. Elle mentionne également que le centre de services scolaire de Montréal a levé les restrictions alimentaires en collaboration avec Allergies Québec et le CIUSSS de Montréal, et a produit un guide des bonnes pratiques. Toutefois, elle reconnaît que cela peut susciter des inquiétudes chez les parents d'enfants ayant des allergies sévères.

M. Pomerleau mentionne qu'il a participé à la première levée de terre pour l'agrandissement du Collège des Compagnons en compagnie de la présidente du centre de services scolaire, Clémence Morin, et ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et député de Louis-Hébert, Geneviève Guilbault.

Loi sur la laïcité : M. Pomerleau informe les membres que le projet de loi 94 a été adopté. Il s'agit de la Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation. Cette loi comporte plusieurs changements qui touchent les conseils d'établissement, le personnel et plusieurs autres aspects du milieu scolaire. M. Pomerleau mentionne que la Fédération des comités de parents du Québec a produit un résumé des modifications que les membres peuvent consulter sur la plateforme. Il précise qu'il n'y a pas eu d'enjeux de laïcité dans les écoles du centre de services scolaire.

M. Pomerleau présente le calendrier des prochaines activités. Il mentionne notamment le cercle des présidents des conseils d'établissement qui aura lieu le 4 décembre 2025 à 19h30 en mode virtuel. Il annonce également la formation sur le financement des centres de services scolaires et des écoles prévue le 14 janvier 2026 à 19h30 en virtuel. M. Pomerleau souligne qu'une conférence intitulée "Le stress et l'anxiété : mieux comprendre pour mieux soutenir mon enfant" se tiendra le 21 janvier 2026 à 19h au Collège des Compagnons.

## **5.2. Parents d'élève au conseil d'administration du CSS**

Mme Morin annonce que deux nouveaux membres communautaires ont été nommés au conseil d'administration. M. Jimmy Garand, qui travaille dans le milieu culturel, et M. David Roussin, qui provient du milieu financier, apportent des expériences enrichissantes pour le conseil.

Le conseil d'administration a approuvé le budget. Le centre de services scolaire dépense environ 247 millions de dollars et a des revenus d'environ 268 millions. L'excédent provient du gain lié à la vente du terrain de l'école de Rochebelle pour le tramway. Cette excédent sera entièrement consacré à l'aménagement du terrain de l'école au cours des prochaines années.

## **5.3. Représentant du comité consultatif des services aux EHDA**

M. Denis Lefrançois fait rapport des activités du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDA).

Il mentionne que la rencontre d'octobre était la rencontre initiale de l'année, de nature plus administrative. L'ordre du jour comprenait l'élection des officiers, la présentation des règles de fonctionnement et l'adoption du calendrier. M. Lefrançois précise qu'il n'y a pas eu de consultation sur un sujet particulier lors de cette première rencontre. Il indique qu'il a été reconduit automatiquement à son poste selon les nouvelles règles de désignation, sans passer par le tirage au sort.

## **5.4. Déléguées à la Fédération des comités de parents du Québec**

Mme Marie-Christine Nolet fait rapport des activités de la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ). Elle indique avoir déposé un rapport et des liens dans différentes sections de la plateforme.

Ressources disponibles : Mme Nolet souligne que le but du conseil général est de présenter aux délégués toutes les ressources disponibles et les planifications stratégiques. Elle mentionne qu'il existe une section "Parents engagés" sur le site de la FCPQ qui peut être une bonne source

d'information pour les parents siégeant sur des instances. La FCPQ organise de nombreux événements d'information pour les parents. Mme Nolet précise que tous les parents ont le droit de créer un compte dans l'espace membre pour rester informés.

Activité nationale : Mme Nolet annonce que l'activité nationale aura lieu le 30 mai sous le thème "La communication, la voie du succès". L'événement se tiendra au Centre des congrès de Québec avec une conférence de Pierre Bruneau. Des tarifs avantageux sont offerts pour les inscriptions avant le 31 décembre.

## **5.5. Autres représentants et comités**

Aucune autre information n'est présentée par les représentants des autres comités.

## **6. Interventions des membres**

Discussion sur le documentaire Screenagers : Un membre demande des précisions sur la licence acquise. Mme Baribeau explique que pour 900 \$ US, le comité a obtenu une licence permettant des projections illimitées pendant un an dans toutes les écoles. Elle mentionne qu'une première projection a eu lieu au Collège des Compagnons avec environ 200 parents. Le documentaire existe en deux versions : primaire et secondaire. Il est aussi précisé que le visionnement individuel à domicile n'est pas permis par la licence, l'idée étant de créer des moments de rassemblement pour discuter collectivement de ces enjeux. Les membres intéressés à organiser une projection peuvent écrire au comité de parents.

## **7. Fermeture de la séance**

### **7.1. Prochaine réunion – 10 décembre 2025**

M. Pomerleau annonce que la prochaine rencontre du comité de parents aura lieu le 10 décembre 2025 à 19h30. M. Pomerleau indique qu'il y aura une discussion sur le transport scolaire à la prochaine rencontre, car le comité sera consulté sur la politique de transport scolaire.

### **7.2. Levée de la séance**

M. Pomerleau remercie tous les membres pour leur présence et leur participation. Il mentionne que leur engagement est vraiment très apprécié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.